

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 25 août 2021

Rentrée scolaire : modalités pratiques

Depuis plusieurs semaines, la situation sanitaire en Martinique est critique et les mesures de lutte contre la propagation du virus ont été renforcées.

Les services et opérateurs de l'État ont organisé de nombreuses consultations sur les modalités de la rentrée scolaire avec les principaux acteurs de la communauté éducative afin de protéger les élèves et les personnels. Au regard de cette situation les mesures ci-après ont été arrêtées :

- La rentrée des élèves aura lieu le **lundi 13 septembre 2021**.
- La pré-rentrée des personnels administratifs se fera le **lundi 6 septembre** en présentiel.
- La pré-rentrée des personnels enseignants se déroulera à distance le **mercredi 8 septembre**.
- A partir du **lundi 13 septembre** tous les élèves suivront un enseignement sous forme d'hybridation renforcée pendant 15 jours. Ainsi ils seront accueillis dans les écoles et établissements scolaires. Ils pourront échanger avec leurs enseignants au moins une fois par semaine. Le reste du temps, l'enseignement s'effectuera à distance.
- Durant cette période, les services de restauration et les activités sportives seront suspendus. Dans la mesure du possible les écoles maternelles adopteront l'organisation mise en place dans les écoles élémentaires afin d'assurer la scolarisation des élèves. Les tenues réglementaires ne seront pas exigées avant le 27 septembre.
- A partir du lundi 27 septembre et en fonction des conditions sanitaires, le temps d'enseignement en présence pourra être augmenté.
- Un groupe de travail et de réflexion se réunira avec les partenaires concernés afin de construire les modalités de mise en œuvre et de suivi de cette rentrée scolaire.

L'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles, collèges et lycées réussira grâce à la vigilance de tous dans le respect des gestes barrières.